



Signature du bail le 30 juin, dois je payer le loyer de juin?

Par **christa**, le **17/06/2009** à **23:06**

Bonjour, je signe mon bail de location le 30 juin avec remise des clés ce jour là, mon propriétaire me demande de lui payer le loyer complet de juin + caution. j'aimerais savoir si cela est légal vu que je vais déjà lui repayer 1 loyer au 5 juillet cela me fait de grosses dépenses (je suis jeune et peu de moyens) merci beaucoup d'avance de me dire si je lui dois vraiment le loyer de juin. cordialement

Par **Solaris**, le **18/06/2009** à **11:36**

Bonjour, Si le bail démarre au 30 Juin, vous lui devez uniquement le loyer pour la journée du 30 c'est à dire: $\text{LOYER} \times 1$ = Loyer dû pour le 30 Juin